

VERIFICATION DES TITRES D'ÉLIGIBILITÉ**Rapport du Bureau du Grand Conseil**

Le Bureau du Grand Conseil s'est réuni le jeudi 27 février 2020 pour prendre connaissance des pièces justificatives relatives à l'élection d'un nouveau député en remplacement d'une collègue démissionnaire.

Conformément à l'article 66, al.1 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) du 16 mai 1989, en cas de vacance de siège pendant la législature, le Secrétariat général du Grand Conseil invite le Bureau d'arrondissement à le repourvoir dans un délai de cinq semaines. Selon l'extrait du procès-verbal du Bureau électoral de l'arrondissement de Morges, est déclaré élu au Grand Conseil :

M. Salvatore GUARNA, né le 3 janvier 1953, originaire de Tolochenaz (VD), retraité, domicilié Chemin des Noyers 10, 1131 Tolochenaz, qui remplace au sein du groupe socialiste Mme Aline Dupontet, démissionnaire.

En vertu de l'article 23, al. 3 de la loi sur le Grand Conseil (LGC) du 8 mai 2007, le Bureau, composé de Mmes et MM. Sonya Butera, 1^{re} Vice-Présidente, Julien Cuérel, Séverine Evéquo, Martine Meldem, Stéphane Montangero et Stéphane Rezso, membres, ainsi que de la soussignée, a constaté la parfaite légalité de cette élection et vous propose de l'accepter telle que présentée.

Lausanne, le 27 février 2020

Le rapporteuse :
(Signé) Laurence Cretegny
Deuxième Vice-Présidente